

LES PRINCIPES DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DES JOURNALISTES PIGISTES

À L'ATTENTION DES JOURNALISTES PIGISTES ET LOCAUX

AFFECTÉS À DES MISSIONS PÉRILLEUSES:

Tous les journalistes doivent planifier et préparer en détail leurs missions en tenant compte des dimensions numériques, juridiques, physiques et psychologiques de la sécurité avant, pendant et après la publication.

Les journalistes doivent préparer et utiliser des évaluations des risques qui tiennent compte de leur profil personnel et de leur identité ; et des plans de communication qui prennent en compte les capacités de surveillance des personnes sur le terrain. Les plans de communication veilleront à ce que les contacts clés disposent d'instructions et de plans d'action clairs en cas d'arrestation, de blessure, de disparition, d'enlèvement ou de décès, et incluront les coordonnées d'un parent le plus proche.

Tous les journalistes sont encouragés à suivre une formation pertinente en matière de sécurité et à se tenir au fait des normes de diligence et de sécurité, y compris des aspects numériques, juridiques, physiques et psychologiques. Il est conseillé aux journalistes évoluant dans des environnements dangereux de suivre une formation sur la sécurité ou les environnements hostiles reconnue par l'industrie, ainsi qu'une formation aux premiers soins, et de se munir d'une trousse de premiers soins appropriée.

Les journalistes doivent se procurer un équipement de sécurité adapté à leur profil et à leur mission, soit par l'intermédiaire de leur employeur, de leur contrat ou de manière indépendante.

Les journalistes doivent souscrire une assurance adaptée soit par l'intermédiaire de leur employeur, de leur contrat ou de manière indépendante et évaluer le type d'assurance dont ils ont besoin (voyage, maladie et vie, diffamation ou autre) en fonction des risques associés à la mission, et comprendre les limites de chaque police.

Les journalistes doivent travailler en étroite collaboration avec leur organisme de presse, l'organisme qui a retenu leurs services, LEURS BAILLEURS DE FONDS et leurs collègues de L'INDUSTRIE, s'ils travaillent de manière indépendante, pour comprendre les risques d'une mission spécifique. Ce faisant, ils obtiendront des informations de sécurité et des conseils de voyage auprès de collègues professionnels, de contacts locaux, d'ambassades et de personnel de sécurité, dont ils tiendront compte. Les journalistes sensibiliseront leurs collègues et les communautés professionnelles à la sécurité.

Les journalistes doivent travailler de concert avec les organismes de presse pour évaluer les risques associés aux signatures et déterminer si le fait de créditer l'un des journalistes ayant participé à l'article pourrait mettre quiconque en danger.

Les journalistes doivent travailler de concert avec leurs collègues sur le terrain et avec les organismes de presse afin de mesurer la valeur journalistique d'un article par rapport aux risques.

¹ Y compris les journalistes visuels, les journalistes d'investigation, les cinéastes, les producteurs locaux, les stringers et ceux engagés comme fixeurs.

² Les organismes de presse interagissent avec les pigistes et les journalistes locaux par l'intermédiaire de leurs rédacteurs, producteurs, reporters, avocats, personnel financier, experts en sécurité et autres, lesquels partagent tous la responsabilité qui incombe à l'organisme de presse de maximiser la sécurité des pigistes et des journalistes locaux. Nous incluons également ici des initiatives à vocation d'information à but non lucratif qui commandent ou financent des articles.

À L'ATTENTION DES NEWS ORGANIZATIONS COMMISSIONING

JOURNALISTS IN DANGEROUS ENVIRONMENTS:

01 Les organismes de presse² reconnaissent que les journalistes locaux et les pigistes jouent un rôle de plus en plus vital dans le journalisme indépendant et comprennent que la sécurité est une condition préalable au journalisme indépendant et professionnel.

02 Les organismes de presse doivent se tenir au fait des normes de diligence et de sécurité, y compris des aspects numériques, juridiques, physiques et psychologiques, et sensibiliseront constamment le personnel et les contributeurs indépendants aux normes de sécurité.

03 Les organismes de presse doivent partager les informations et les ressources ayant un impact sur la sécurité des journalistes avec les communautés professionnelles.

04 Les organismes de presse doivent se préoccuper autant du bien-être des journalistes locaux et des pigistes que de celui du personnel.

05 Les organismes de presse s'efforceront d'accorder un traitement équitable approprié en matière d'assurance, de formation à la sécurité, de sécurité numérique, d'équipement de premiers soins et de sécurité aux membres du personnel et aux pigistes tout au long de leurs missions. Les coûts supplémentaires de ces mesures seront pris en compte dans leurs budgets, notamment pour les missions susceptibles de mettre les journalistes en danger.

06 Lors de l'attribution des missions, les organismes de presse doivent reconnaître l'importance des paiements anticipés en temps utile dans la promotion de la sécurité. Les organismes de presse s'efforceront de régler les dépenses convenues à l'avance et de payer le travail accompli en temps opportun. Ils préciseront explicitement avant toute mission, le montant, le calendrier et autres conditions de paiement, ainsi que le remboursement des dépenses.

07 Les organismes de presse doivent travailler de concert avec les journalistes pour évaluer le risque associé aux signatures des articles et déterminer si le fait de créditer l'un des journalistes ayant participé à l'article pourrait mettre quiconque en danger.

08 Lorsqu'ils effectuent des missions dans une zone de conflit ou un environnement hostile, les organismes de presse doivent être prêts à assumer une responsabilité comparable pour le bien-être du pigiste et du journaliste local en cas d'enlèvement ou de blessure comme ils le font pour les membres du personnel, et doivent mettre tout en œuvre pour apporter un soutien à leurs familles en cas de décès. Les organismes de presse ont la responsabilité morale d'aider les journalistes auxquels ils confient des missions à risques, tant que les journalistes respectent les règles et les consignes de l'organisme de presse.

09 En conclusion, nous, soussignés, encourageons tous les organismes de presse à participer de manière collaborative et proactive à un engagement collectif pour la sécurité et le bien-être de tous les journalistes sur le terrain, qu'ils soient employés ou pigistes.